

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2023

L'an deux mille vingt trois
le 19 Décembre à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Décembre 2023.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Aurélie COLAS, Magali DIDIER, Laurent GALLOT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF.

ABSENTES ET EXCUSEES : Anaïs GAGNEUR, Catherine PERRAT, Valentine MAUCHERAT, Alexandra SERRE.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Délibération pour la signature de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux du chemin de la Varèze.
- ▶ Délibération pour demande de subvention à EBER du fonds de concours pour les travaux du chemin de la varèze
- ▶ Délibération pour autoriser le Maire à l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- ▶ Délibération pour l'amortissement des subventions d'équipement versées
- ▶ Délibération pour la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- ▶ Questions orales

OBJET : DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN DE LA VAREZE – DELIBERATION N°2023-46

C'est un avenant à la convention faite avec la Communauté de Communes EBER pour leur permettre la facturation des quotes-parts revenant à la commune, notamment pour ce qui concerne la récupération de la TVA.

Il est proposé d'approuver la délibération pour la signature de l'avenant à la convention de groupement de commandes pour les travaux du Chemin de la Varèze.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

OBJET : DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION A EBER DU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN DE LA VAREZE – DELIBERATION N°2023-47

Il est demandé à EBER une subvention de 27 000 €, soit 25% du montant du projet global, dans le cadre du fonds de concours de façon à permettre d'atteindre au total 75% de subvention pour le financement de ces travaux.

Il est proposé que le Conseil Municipal approuve la délibération pour la demande de subvention à EBER du fonds de concours pour les travaux du Chemin de la Varèze.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A L'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – DELIBERATION N°2023-48

Début 2024, les paiements seront bloqués dans l'attente de l'approbation du budget en avril 2024.

Il est proposé que M. le maire soit autorisé à ouvrir des crédits d'investissements avant le vote du budget primitif dans la limite de 25% des sommes engagées en 2023 sur chaque chapitre du Compte administratif.

Chapitre	Budget 2023	Ouverture de crédit 2024
20	19 000 €	4 750 €
21	398 385 €	99 596 €
23	60 370 €	15 093 €

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

OBJET : DELIBERATION POUR L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DELIBERATION N°2023-49

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire. De plus, depuis le passage à la M57, cet amortissement doit se faire au prorata-temporis.

- L'annuité lié à la médiathèque intercommunale
- Les travaux de rénovation de l'éclairage public

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

Le CDG38 a donné un avis favorable au versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat proposé par la commune. Il est proposé d'affecter les primes à leur montant maximal proratisé au temps de travail, soit un total de 1806,05 € suivant le tableau suivant :

Copier le tableau dans le compte-rendu

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

1. Questions orales

Denis

- La commission voirie doit prendre RdV avec M. Ogier concernant les problèmes d'écoulements d'eaux pluviales Chemin des artisans. Il faudra valider la solution retenue avec EBER en cas de connexion au réseau d'eau pluvial.
- Cantine : le logiciel de gestion Berger-Levrault n'a pas permis de réaliser les prélèvements relatifs à la cantine depuis septembre. Il va falloir refaire les demandes de paiement auprès des parents, ce qui nécessite beaucoup de ressaisie des données.
- Voirie du lotissement de l'Ozellier : la situation est actuellement bloquée car il faut que l'acte de reprise soit signé par le propriétaire cédant d'après le cadastre, alors qu'il n'y a plus de propriétaire déclaré.
- La propriété Gilibert a bien été transférée à EPORA. Il faut maintenant contacter EPORA pour connaître la procédure à suivre pour assurer le transfert de propriété à la commune. Il faudra que la commission bâtiment fixe le moment souhaité pour le transfert de propriété.
- Le directeur de la Communauté de Communes d'EBER a été informé des rétrécissements de voirie existant sur la RD46 en dessous du cimetière.
- Les vœux du maire seront le 28 janvier à 10h30 à la salle polyvalente. Ceux qui peuvent arriver dès 10h pourront aider à la mise en place.

Thierry

- Micro-crèche : Mme Kelly Romatif a été rencontrée avec le cabinet d'architecte Cre'arch de façon à valider les aménagements envisagés. Il y a deux solutions considérées avec soit un toit à double pente soit un toit terrasse. La solution du toit-terrasse permet une meilleure visibilité des balcons, permet aussi d'agrandir la surface habitable de 40 cm de chaque côté du bâtiment et permet de positionner la pompe à chaleur. Le RdC (145 m²) sera réaménageable en 3 appartements T2 et le 1^{er} étage comprendra 1 T3 (72m²) et 1 T2 (47 m²). 7 personnes en faveur du toit-terrasse et 3 sont contre. Les appartements seront gérés par la commune et la micro-crèche sera également mise en location. L'ouverture de la micro-crèche serait effective à la rentrée 2025, avec la volonté de démarrer les travaux en 2024.
- Bernard Cléchet est en congés. Son dernier jour de travail était lundi 18/12. Son départ à la retraite sera fêté le 10/01 à 18h.

Max

- EBER va changer la conduite des eaux potables entre le château d'eau de Montseveroux et celui de La Chapelle de Surieu. Les travaux vont durer 9 mois. La circulation sera perturbée Chemin de la Feyta et Route des 4 vents.

Jacques C

- PLUI : le PADD est pratiquement fini. Une évolution règlementaire est en cours : les logements créés sur les zones

Pierre

- Le bulletin municipal sera livré jeudi après-midi et pourra être retiré dès jeudi soir pour distribution le week-end prochain. Il fait 40 pages contre 32 pages l'an dernier. Il y a 22 annonceurs ad 18 l'an dernier. La présentation a été modernisée. Il sera tiré à 400 exemplaires pour les habitants du village et pour les maires des autres communes d'EBER.
- Les cartes de vœux seront également livrées jeudi.
- Un effort sera fait en janvier par la commission communication pour remettre à jour le site internet.

Aurélie

- Il faudra planifier les dates de conseil municipal 2024. Le prochain conseil sera le 23 janvier. Eviter le 2^{ème} mardi de chaque mois.
- Des habitants se sont plaints que la sortie du garage est dangereuse car la haie gêne la visibilité. Le premier arbuste a été coupé et les suivants ont été coupés à mi-hauteur pour assurer la visibilité. La situation est similaire à tous les accès sur la RD37. Le problème est la vitesse excessive des automobilistes à cet endroit.

Magali

- Eclairages : il n'y a pas de lumière au niveau de l'arrêt de bus depuis jeudi. L'éclairage a été rétabli. Des prises seront à changer pour éviter le déclenchement des disjoncteurs.
- Il semble que l'éclairage solaire à la Feyta soit en panne. A vérifier.

Laurent V.

- L'animation de Noël va se tenir à l'initiative des maîtresses ce vendredi à partir de 16h45. La commission animation fera des crêpes. On recherche un volontaire pour faire le père Noël. Cette animation n'est pas que réservée aux parents d'élèves. L'animation se terminera vers 18h.
- La distribution de papillote des conscrits s'est très bien passée, ainsi que le bal. Les pompiers sont intervenus pour une situation d'hypothermie.

Laurent G

- SEMIG : Lors du Conseil du SEMIG il y a 10 jours, la commune de Cour-et-Buis a confirmé son intention de quitter le SEMIG pour septembre 2024. La délibération n'a pas été acceptée en conseil du SEMIG car Cour-et-Buis ne prévoit pas de reprendre la 4^{ème} ATSEM, ce qui représente un coût important. La commune de Cour-et-Buis doit faire un courrier pour confirmer la reprise de l'ATSEM. Il faudra que les Conseils Municipaux confirment la délibération du SEMIG en donnant un avis favorable ou défavorable. Le départ des petites et moyennes sections du SEMIG (6 et 7 élèves) ne générera pas de création de poste à Cour-et-Buis et il y aura 3 niveaux par classe. Le contrat de l'ATSEM court jusqu'en 2025 et son

maintien dans la structure du SEMIG mettra le SEMIG dans les difficultés financières.

- La baisse des effectifs va amener une fermeture de classe au SEMIG et la commune est à l'abri d'une telle fermeture jusqu'en 2027.

Alexandra

RAS

Jacques S

- La commune a mis fin au contrat de location des photocopieurs au 31/12 et va acheter de nouveaux photocopieurs à compter du 1/01/2024. Cela va permettre de réduire les dépenses de maintenance.
- Vidéoprotection : on attend encore la confirmation du montant des subvention de la Région. Lorsque l'information sera reçue, nous pourrons contacter notre assistant à maître d'œuvre pour préparer un appel d'offre.

Fin du conseil municipal à 20h20


Le Maire,
Denis MERLIN



